

VIVRE ENSEMBLE



BULLETIN DE LIAISON POUR LA DEFENSE DU DROIT D'ASILE

No 33 - Septembre 1991



Manifestation en Yougoslavie: bientôt l'introduction du visa pour freiner les arrivées ?

ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations, aux principaux services et aux réseaux militants.

Coordination Asile Suisse
c/o MODS
Case postale 8553
3001 Berne
Tél. 031-45 96 26

JURA / JURA BERNOIS

SOS-Asile/JU
14, rue de l'Hôpital
2800 Delémont
Tél. 066-22 22 21
Centre social protestant
11, rue Centrale
2740 Moutier
Tél. 032-93 32 21
Comité «Mvra Ensemble»
48, route de Morat
2502 Bienne
Tél. 032-20 60 64
Office de consultation sur l'asile
2 rue de l'Argent
2502 Bienne
Tél. 032-23 20 12

FRIBOURG

Coordination droit d'asile
Case postale 28
1752 Villars-sur-Glâne
Permanence:
Lundi 16h 30-19h 30
à la rue du Nord 23
1700 Fribourg
Tél. 037-22 37 80
Service de contact et de consultation
Rue de Lausanne 91
1700 Fribourg
Tél. 037-22 30 74

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile
Case postale 110
1211 Genève 7
Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-20 78 11
Action Parrainage
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-45 94 73
Réseau ELISA
Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo
Via alle Fontane
6993 Pregassona
Tél. 091-51 33 15
Ufficio svizzero accoglienza profughi
6832 Chiasso
Tél. 091-43 60 06

NEUCHÂTEL

Coordination asile/NE
Case postale 456
2000 Neuchâtel
Comité pour la défense du droit d'asile
Case postale 771
2300 La Chaux-de-Fonds

Centre social protestant

11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 038-25 11 55
Centre social protestant
23, rue Temple-Allmand
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039-28 37 31

VALAIS

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 206
1951 Sion
Centre Suisses-Immigrés
Case postale 2041
1 rue de Gravelone
1952 Sion
Tél. 027-23 12 16

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 3928
1002 Lausanne
Permanence:
Lundi: 19h.30 à 21h.30
15 Montmélian
Lausanne
SOS Asile nord-vaudois
Case postale 73
1401 Yverdon
Tél. 024-21 67 47
Permanence:
Mardi: 19h.30-20h.30
à la paroisse catholique
rue de la Maison Rouge
1400 Yverdon
Centre social protestant
28, rue Beauséjour
1003 Lausanne
Tél. 021-20 56 81

Vivre

Ensemble

Service d'information et de documentation sur le droit d'asile

Pour s'abonner:

Case postale 177 au CCP 12-9584-1
1211 Genève 8
Tél. 022-20'60'94 (5 n° l'an)
Comité de rédaction: Yves Brutsch, Claudette Bovel, Monique Dabure, Michel Diol, Françoise Jacquemetta, Claudine Stähli.
Responsable: Isabelle Furrer

A nos abonnés

Le traditionnel bulletin vert accompagne ce numéro de la rentrée pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en servent sans attendre notre rappel. Ils nous évitent un fastidieux travail administratif.

EDITORIAL

Deux poids deux mesures

Cela a commencé au début du mois de mai avec l'expulsion musclée après une mise au secret, des Kurdes d'Obwald, suite à une grève de la fame et une période de clandestinité. Quatre mois plus tard, cela se traduit par une condamnation exemplaire à cinq semaines de prison ferme et fr. 2000.- d'amende par la Commission pénale d'Obwald à l'encontre de Margrit Spichtig, qui a fait la grève de la faim avec les Kurdes et les a soutenus dans la clandestinité.

Margrit Spichtig a bien sûr fait recours contre cette peine démesurée. Condamnée pour s'être opposée pacifiquement à l'expulsion des Kurdes, elle a obéi à des impératifs humanitaires et éthiques pour défendre des hommes, des femmes, des enfants. Des êtres humains et non des numéros dans un dossier, qui se trouvaient dans une peur et un désarroi profond.

Il y a une démesure inquiétante entre la sanction qui lui est appliquée pour un acte de résistance pacifique et le clémence dénotante, voire même le laxisme dont bénéficient les extrémistes de droite.

Rien d'étonnant à cela. Depuis des mois, les autorités fédérales développent une campagne alarmiste sur le thème de «l'afflux record» des réfugiés et par conséquent la nécessité de «rendre la Suisse moins attractive». Mesures d'urgence, armée aux frontières, rien n'a été ménagé pour dramatiser la situation. Dans l'esprit du public, les requérants d'asile passent aujourd'hui pour des menteurs, qui usurpent leur statut, et

qui ne viennent en Suisse que pour trouver du travail. Il est bien vrai que les Kurdes ne sont pas opprimés et que les Sikhs vivent dans un «pays sûr», pour ne citer que ceux-ci.

Cette campagne ne pouvait que stimuler les réactions xénophobes et les excuser par avance. Traités sans ménagement pas les autorités, déniés dans le discours populaire, boncs émissaires de toutes les frustrations sociales et cibles des racistes, les requérants d'asile tringuent. Et les autorités, au vu des réactions qu'elles ont provoquées dans la population, peuvent alors justifier un nouveau durcissement de la politique d'asile.

Concernant les attentats, ces mêmes autorités se contentent de regretter par ci, de déplorer par là, tout en ajoutant perfidement «qu'il faut essayer de comprendre...» Comprendre quoi? Le droit à la vie et à l'intégrité physique ne dépendent pas, comme certains le croient, de la couleur de la peau ou du passeport.

Ce laxisme du Conseil fédéral et sa «compréhension» à l'égard des attentats ne peut qu'amplifier les thèses xénophobes et encourager la multiplication des actes racistes.

Alors que suite à plus d'une vingtaine d'attentats, trois uniques agresseurs ont été arrêtés et relâchés peu après, que les autres courent toujours et que les actes de terreur se succèdent à un rythme sans précédent, Margrit Spichtig par son engagement paie au prix fort pour un mouvement de solidarité avec les réfugiés qui mobilise de large secteur de la population. En cette année du 700e, l'Etat de droit ne s'en sort pas grandit.

Isabelle Furrer

Tout va (presque) bien

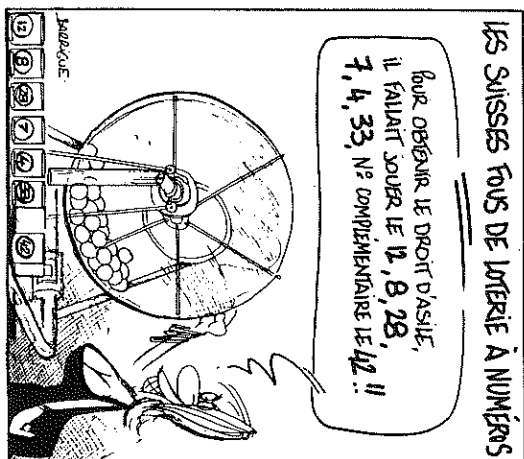
Grosse satisfaction à l'Office fédéral des réfugiés (ODR): depuis juin et pour la première fois depuis trois ans le nombre de décisions est à nouveau supérieur aux arrivées. Le droit d'asile recommence à fonctionner. Entendez: le droit de renvoyer ceux qui nous ont demandé protection, sans trop se préoccuper de leurs motifs. Car le «succès» des autorités fédérales se paie au prix fort, par une application toujours plus dévoyée des principes juridiques. Au point que l'Office central suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), écoeuré par ce qui se passe un an après l'entrée en vigueur de l'arrêté urgent, sort de sa réserve et multiplie les protestations: Programme 91/92, «pays sûrs», non enregistré sans papiers d'identité, renvoi des Kurdes yezidis. Le ton de ses dernières interventions de presse est particulièrement sec et marquant peut-être un tournant. L'OSAR, qui a inventorié quelques 25 points de désaccord avec l'ODR, a d'ailleurs adressé plusieurs plaintes à la commission de gestion, chargée du contrôle parlementaire sur l'administration.

Après avoir dénoncé ce printemps la pratique des non entrées en matière avec renvoi immédiat et le barrage dressé contre l'octroi de permis humanitaires, c'est maintenant l'ensemble de l'application du droit d'asile qui vient d'être critiqué dans une plainte de synthèse adressée au parlementaire au début de septembre.

L'exercice n'a cependant qu'une portée limitée. A plusieurs reprises déjà, l'administration a passé à la trappe les recommandations de la commission de gestion, et le conseiller fédéral Koller lui-même paraît déterminé à couvrir ses troupes. N'a-t-il pas répondu récemment à 200 juristes, dont 5 professeurs de droit, qui s'inquiétaient auprès de leur ancien collègue, qu'il ne voyait rien à redire à la pratique extensive de la motivation sommaire et de la levée de l'effet suspensif pronée par le programme 91/92?

Service civil

Si les camps d'internement et la mobilisation de l'armée à la frontière, posent passablement de problèmes pratiques, le nouveau durcissement de la procédure prévu par ce programme 91/92 a donc de beaux jours devant lui. L'ensemble des mesures proposées (cf.



V-E no 31 p.9) a d'ailleurs passé comme une lettre à la poste devant le Conseil fédéral, le 27 juin dernier. Avec en prime trois mesures complémentaires: La création de «centres de procédures» regroupant fonctionnaires cantonaux et fédéraux, service des recours compris, qui se repasseraient le dossier à la vitesse grand «V»; l'idée d'exempter les collaborateurs concernés de leurs obligations militaires (!); enfin l'imposition du visa pour les Yougoslaves...

CERAC: lieu de détention ?

Surprise, au début de l'été: les experts du Comité européen contre la torture, usant de leur droit de visite absolu dans tous les lieux de détention (!), se sont annoncés au Centre d'enregistrement de Coirrin en marge d'une inspection dans les prisons suisses. La confidentialité de leur travail ne permet pas d'en savoir plus. Mais cette démarche n'est pas sans intérêt au moment où l'ODR persiste à refuser le libre accès de collaborateurs d'œuvres d'entraide dans les centres d'enregistrement. Le Conseil national a d'ailleurs également marqué sa préoccupation en adoptant le 10 juin, contre l'avis du Conseil fédéral, un postulat du conseiller national René Longel qui demandait le rétablissement du libre accès, déjà souhaité par la Commission de gestion. Grâce à l'insistance du parlementaire genevois qui avait déjà posé une question sur le même sujet en décembre, l'OSAR, qui avait lui-même écrit aux conseillers nationaux à la veille du 10 juin, dispose maintenant d'une meilleure base de négociation pour demander le relâchement sans compromis de ses délégués. (Yeb)

Et l'instance de recours indépendante ? Cette fameuse instance de recours qui devrait échapper à l'influence néfaste du Département fédéral de justice et police (DFJP) et au nom de laquelle tant de couleuvres avaient été «digérées» lors de l'adoption de l'arrêté urgent ? Et bien les choses avancent. Un projet d'ordonnance a même été mis en consultation à la mi-août.

Noyautage

Enfin une bonne nouvelle ? A voir: le commentaire accompagnant ce projet le dit sans ambages: «La Commission de recours dans le domaine de l'asile doit absolument pouvoir compter sur le passage du plus grand nombre possible

de fonctionnaires venant du service des recours du DFJP. Elle pourra ainsi profiter des connaissances acquises» (traduction libre de l'allemand). On prend les mêmes et on recommence... La date d'entrée en vigueur est actuellement prévue pour le premier avril 1992. Une très mauvaise farce.

Yves Brutsch

PSS: la mémoire courte

Sacrifié sur l'autel du consensus depuis le printemps 1990, le droit d'asile continue de faire les frais du climat électoral. C'est ainsi que le Parti socialiste suisse (PSS) a lui-même pris l'initiative de proposer le 30 août à ses partenaires gouvernementaux une plate-forme comportant l'objectif de liquider toutes les demandes «manifestement infondées» dans les centres d'enregistrement. Quand on voit comment fonctionnent ces centres et que l'on songe aux interprétations extensives que permet ce concept, on se demande jusqu'où la crainte des milieux xénophobes conduira les socialistes. Pour mémoire: le groupe socialiste s'était opposé en 1983 à l'introduction d'une procédure simplifiée pour des cas «manifestement infondés» définis de façon très restrictive (2% des cas), et il avait vigoureusement protesté, en décembre 1985, lorsque, malgré les promesses faites en 1983, Madame Kopp avait élargi cette catégorie par voie d'ordonnance de façon à couvrir environ 20% des demandes. Toute définition limitative ayant disparu de la législation, on en est aujourd'hui à une majorité de cas manifestement infondés, pour lesquels la décision est prise sans autre mesure d'insstruction. Si on y ajoute les quelques 30% de non entrée en matière qui s'observent aujourd'hui, cela ne fera plus grand monde à ressortir librement des centres d'enregistrement. Bonjour les chûres. (Yeb)

En Suisse, on peut dormir tranquille

Huit heures du soir dans un centre pour requérants d'asile quelque part en Suisse. Le repas du soir est terminé, quelques personnes s'affairaient: un coup de balai par ci quelques chaises à hisser sur les tables, comme à la fermeture d'un bistrot. A l'extérieur, des groupes se sont formés: les familles réunies par nationalité, s'entretenant devant le centre. Les enfants gambadaient joyeusement, les bébés sont déjà couchés.



A l'intérieur, la TV est allumée: ils étaient nombreux tantôt à l'écoute du téléjournal ! Les événements de l'Est, quelques annonces - compliquées - concernant la politique suisse... aucune allusion au dernier incendie dans un centre de requérants d'asile. Chaque

soir, on écoute, on essaie de décrypter la réalité, on essaie de comprendre d'où vient la menace. Ici, dans ce centre isolé, les nouvelles sont rares ! Qui se cache derrière ces jeunes qui, pris de boisson, ont mis le feu ?

«Toi, moi, l'étranger»

C'est le titre d'une exposition organisée par l'OSAR et destinée aux élèves et aux jeunes, dont le but est de susciter la réflexion et l'action autour du racisme, pour contribuer à éclaircir et affaiblir les émotions et les actes hostiles aux étrangers.

Elle se tiendra du 20 au 30 septembre au centre de documentation de l'Ecole des Arts et Métiers, 6 av. de la Jonction, 1205 Genève.

Le prochain, ce sera...

Une partie des enfants sont couchés. Les adultes prolongent un peu cette soirée de fin d'été. Ici, on ne sait rien, les visiteurs sont rares, l'accès difficile. Dans l'autre centre, à quelques kilomètres, les requérants d'asile sont moins isolés. Certains se sont faits des amis au sein de la localité, des amis suisses. On les interroge parfois. Il est bon de parler de ces choses, d'exprimer les peurs, les doutes et d'entendre parfois une parole d'espoir.

La nuit descend maintenant. On tarde à se coucher. Comme là-bas, en Afrique, lors de ces veillées où l'on reste ensemble, forts, unis face au danger, aux menaces. Tant de questions se posent: les auteurs de ces incendies ont-ils été jugés ? «Les choses n'étaient pas claires» ont dit les autorités. Ceux qui ont jugé ont-ils minimisé les faits ? Pourtant, le feu a pris, certains requérants d'asile ont perdu la vie, les enfants ont

dû être évacués, il y avait tout ce bruit, toute cette fumée.

Et si ce soir, c'était nous !

Ces questions sans réponses, cette confusion, on les porte avec soi quand, en fin de soirée, dans la nuit, on s'achemine vers les chambres. Le sommeil est long à venir. Quelques personnes font les cents pas le long des couloirs.

Si ce soir, c'était nous !

Comme là-bas, en Asie, quand, en pleine nuit, on entend des voix inconnues au dehors, quand retentit un bruit insolite... C'est souvent signe de malheur. Mais ici en Suisse, les rues sont éclairées, on ne parle pas de coup d'Etat, chacun peut dormir tranquille... Du moins le croyait-on.

Claudette Boyet

La spirale de la haine

Le 13 avril à Suhr (AG), le 18 juin à Andorf (TG), le 29 août à Herisau (AR), des coups de feu sont tirés contre des centres d'hébergement pour requérants d'asile. A Suhr, un requérant est blessé à la tête.

Le 24 avril à Wädflinswil (AG), le 6 juin et le 18 juin à Wiltberg (ZH), des attentats à l'explosif se produisent dans des centres d'accueil pour requérants d'asile. Trois d'entre eux n'étaient pas encore en service. Nombreux dégâts matériels.

Le 16 mai à Winterthour (ZH), 30 jeunes gens armés tentent de prendre d'assaut un centre pour requérants d'asile. Le 20 mai à Bülach (ZH), dans la nuit des bombes fumigènes sont lancées dans un centre. Un Libanais doit être hospitalisé.

Le 14 juillet à Thoune (BE), le 24 juillet à Fribourg, le 3 août à nouveau à Thoune, le 7 août à Bâle et à Münchenstein (BL), le 9 août à Schaffhouse (SH), le 31 août à Leutwil (AG), des cocktails Molotov sont lancés contre des centres pour requérants d'asile. A Fribourg c'est le 4ème attentat contre le même immeuble. Le 3 août à Thoune, l'incendie détruit le bâtiment, 58 requérants doivent être relogés.

Le 16 juillet à Saxon (VS), le 28 juillet à Laupen (BE), le 1er août à Genève, le 13 août à Interlaken (BE), le 16 août à Biemme (BE), le 27 août à nouveau à Interlaken, le 31 août à Winkel (ZH), des inconnus mettent le feu durant la nuit à des lieux d'hébergement pour requérants d'asile. A Saxon, un requérant d'asile sri lankais de 25 ans décède dans l'incendie. A Laupen, le foyer est complètement détruit. A Genève, 3 requérants sont blessés. Incendies criminelles ou accidents, la police reste laconique. A la suite de ces attentats, pour l'instant 3 jeunes ont été interpellés, soupçonnés d'avoir commis l'attentat contre le centre de Thoune.

En réponse à ces agressions, on peut déplorer le manque de réaction des autorités, seul un communiqué du PSS le 8 août invite les partis gouvernementaux à lui donner une réponse politique claire en élaborant des solutions permettant de stopper l'escalade de la violence. C'est tardivement, le 9 août, que le DFJP annonce que le Ministère public de la Confédération entend coordonner les enquêtes sur les attentats, et seulement le 26 août que réunis en conférence à Berne, les policiers cantonaux et fédéraux décident de collaborer plus étroitement pour les élucider. La lutte contre le racisme en Suisse a bien du retard, tout comme la création d'une norme pénale pour le combatte. Selon le DFJP, le message du Conseil fédéral à ce sujet sera soumis au parlement «si possible» cet hiver. Les agresseurs ont encore de beaux jours devant eux. (rééd.)

Décisions du DFJP: à se voiler la face...

Le petit jeu des contradictions, grâce auquel les autorités fédérales rejettent les demandes de ceux qui ne fournissent pas un récit immuable et parfaitement cohérent de leurs persécutions est bien connu des praticiens de l'asile. On sait aussi le peu d'attention accordée par ces même autorités aux certificats médicaux qui appuient parfois certaines requêtes. Il faut pourtant écarquiller les yeux pour croire à ce qu'on lit, lorsqu'on tombe sur des considérants qui font aussi peu de cas de la souffrance d'autrui:

Extrait d'une décision datée du mois de mars 1991:

De surcroît, il y a lieu de relever que [redacted] n'a pas été en mesure de relater les mauvais traitements subis sous prétexte qu'ayant beaucoup souffert de ses tortures, il a de la peine à les raconter. Une telle affirmation n'est avancée que pour combler le peu de consistance de ses déclarations.

Et plus loin:

Enfin, l'autorité de céans n'entend pas mettre en doute le fait que la recourante présente des céphalées fréquentes, des vertiges avec sentiments de chute et des douleurs rétro-oculaires avec glissement des yeux vers la gauche. Toutefois, elle ne saurait admettre le recours de l'intéressée sur la seule base du rapport médical produit. En effet, il y a lieu de remarquer que ce rapport est fondé principalement sur l'anamnèse faite par l'intéressée, ce récit étant, selon les termes mêmes du médecin, extrêmement succinct, malgré tous ses efforts et ceux de l'excellent interprète participant aux entretiens, pour obtenir des détails précis. D'autre part, par des contradictions, la recourante n'a pas rendu vraisemblable sa qualité de réfugié et ses conclusions ne peuvent être retenues.

Extrait d'une décision datée du mois de mai:

En effet, dans la mesure où le DAR relevait dans sa décision du 6 octobre 1989 que de nombreuses invraisemblances et incohérences émaillaient les propos de l'intéressé, [redacted] aurait pu invoquer ses troubles psychiques dans le cadre de la procédure ordinaire, afin d'expliquer les dites invraisemblances et incohérences, ce qu'il n'a pas fait. Dès lors, c'est à juste titre...

Une fois encore, Vivre Ensemble se tient prêt à montrer le texte original de ces décisions à qui douterait de leur authenticité. (réd.)

CANTONS

Valais: on débauche

Nouvelle pratique en Valais qui autorise certaines autorités communales d'interdire à toutes les entreprises de travail temporaire d'engager des requérants d'asile. Prétexte: priorité aux chômeurs indigènes.

Cette interdiction s'étend également aux patrons d'entreprise à la recherche de personnel lesquels se voient refuser une autorisation de travail lorsqu'il s'agit de l'engagement d'un requérant d'asile. Le préavis négatif de la commune est par la suite confirmé par le Service cantonal des étrangers. Or malgré le volant de chômeurs à la disposition des entreprises, il arrive le plus souvent que les emplois disponibles ne soient pas repourvus pour des raisons diverses.

Privés de travail

Si on peut admettre qu'une interdiction de 3 voire de 6 mois dans certains cas (quoique cette mesure reste discutable) soit prise à l'encontre des requérants dont les dossiers seront assurément traités dans un espace de temps limité (6 mois au maximum), on ne peut priver de travail des personnes qui, vu la situation quasi désespérée qui règne dans leur pays ne peuvent en aucun cas y retourner et resteront donc chez nous plusieurs années. Les priver systématiquement d'une activité rétributive est contraire au respect de leur dignité humaine (être assisté éternellement n'est pas nécessairement revalorisant). Par ailleurs ces requérants restent à la charge de la société ce qui va manifestement à l'encontre de la volonté d'une partie de nos concitoyens.

Procédé absurde

Le ridicule va jusqu'à l'ordre donné par des autorités communales de déboucher avec un délai de congé très court: de 3 à 15 jours maximum, des

...Nouvelles...Nouvelles...Nouvelles...

requérants travaillant depuis plusieurs mois dans la même entreprise à la satisfaction de l'employeur. Comme ce boulanger qui a ainsi perdu son employé et qui n'en a trouvé aucun dans la trentaine de personnes à placer qui se sont présentées, acceptant de travailler la nuit... Dans quelques cas, la situation a pu être rétablie, la place de travail sauvegardée grâce à l'intervention du Service cantonal de prévoyance et la ténacité de certains patrons.

Aucune réponse ne nous a été fournie par le Service cantonal des étrangers quant aux bases légales qui permettent de tels licenciements. Quant au remboursement des frais d'assistance octroyés par la Confédération aux requérants d'asile, il ne saurait, à notre avis, être exigé eu égard à cette pratique incohérente, ce qui n'est pas le point de vue de l'ODR.

Françoise Jacquemetz
Comité valaisan pour la
défense du droit d'asile

Jura: le Goulag

Echappant à tout contrôle public, l'usage de la détention en vue du retour, l'usage de la détention jusqu'à trente jours depuis 1988, défraie rarement la chronique. Mais trop, c'est trop. Comme dans le cas de cet Angolais, interné à l'hôpital psychiatrique de Bellelay durant le mois d'août car il voulait mettre fin à ses jours, et qui s'est retrouvé en prime privé de ses effets personnels et de tout argent de poche, la police des étrangers du canton du Jura, réputée pour sa dureté, refusant en outre d'envoyer un renvoi avec escale à Kinshasa pour lui offrir une échappatoire. Le personnel soignant a fini par ébruitier l'affaire. Qui disait que le nouveau canton était «ouvert au monde»? (réd.)

ROF: ceinture

Alors que le projet d'ordonnance sur le financement prévoyait de faire passer l'indemnisation des oeuvres d'entraide pour leur présence aux auditions de fr. 175.- à fr. 230.-, le texte final adopté par le Conseil fédéral le 22 mai 1991 a réduit ce montant à fr. 200.- par audition. Une décision qui souligne une fois de plus les limites du système.

Le vrai et le faux

Profitant des nouvelles dispositions de la loi, l'ODR a fait renvoyer avec effet immédiat des dizaines de requérants zairois et angolais porteurs de cartes d'identité falsifiées. La falsification n'est pourtant pas prévue comme motif de non entrée en matière, mais seule-

ment comme élément d'appréciation de la crédibilité, lors de l'examen sur le fond. En outre la corruption et les falsifications par les fonctionnaires eux-mêmes de vieilles cartes récupérées sont cependant si fréquentes qu'il est difficile d'en imputer la responsabilité aux requérants. Suite à une dénonciation, le DFJP a finalement annulé une décision de ce type à la fin mai. Mais que sont devenus les dizaines de requérants renvoyés pour ce motif depuis le début de l'année ? Et comment se fait-il que l'ODR continue depuis lors de prendre ce genre de décisions ?

Belgique: nouvelle loi

Une nouvelle législation sur l'asile, datée du 18 juillet 1991 avec entrée en vigueur au 1er octobre 1991, a été adop-

tée en Belgique. Parmi les innovations les plus contestées, une clause qui s'inspire à l'évidence de l'exemple suisse des «pays sûrs». Les requérants venant de pays pour lesquelles les demandes d'asile sont rejetées à plus de 95% verront leur demande être considérée d'emblée comme irrecevable, à moins de fournir des éléments indiquant «un risque sérieux» de persécution. Ces refus d'entrée en matière à la belge pourront être l'objet d'un recours judiciaire ayant un effet suspensif, mais le délai de recours doit être traité dans les quinze jours. En outre, le requérant peut être privé de liberté dans l'intervalle.

«Festival des potes»

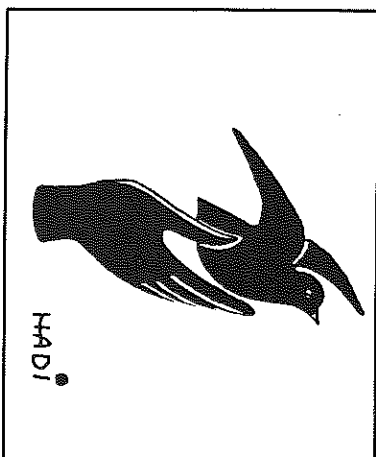
Le 26-27-28-29 septembre se déroulera à Fribourg la deuxième édition du «Festival des potes». Placé sous le mot-clé «Rencontres», le festival veut favoriser, faciliter, créer l'occasion de la rencontre entre des cultures différentes. En guise de pré-ouverture, le jeudi 26.9, le «Théâtre Spinales» présentera son spectacle «Soundjatta».

Le vendredi 27.9, le «Festival des potes» 1991 ouvrira ses portes sur le parc de la Poye, où se produiront des artistes cosmopolites jusqu'au dimanche soir.

Dactyloscopie au laser

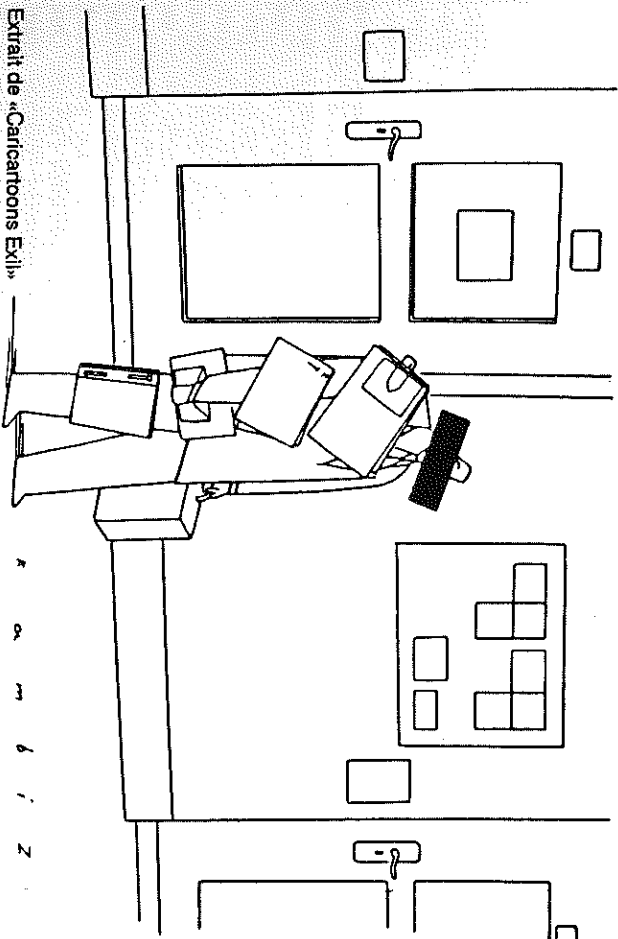
Réalisée très tardivement jusqu'à la fin de l'année dernière, la comparaison des empreintes dactyloscopiques s'est maintenant accélérée. A Genève, la majorité des requérants libanais ont ainsi été l'objet de décisions de non entrée en matière. Et les choses devraient aller encore plus vite à l'avenir, avec l'objectif de pouvoir analyser les empreintes

directement au centre d'enregistrement, grâce à un nouvel appareil au laser qui sera testé cet automne.



Délit d'hospitalité !

Le 25 août dernier, Margrit Spichtig a été condamnée par la Commission pénale d'Obwald à 5 semaines de prison ferme, fr. 2000.- d'amende et fr. 100.- de frais de justice. Délits commis ? Elle a participé à la grève de la faim des Kurdes d'Obwald qui s'opposaient au début de l'année à leur renvoi de Suisse. Elle les a également protégés dans leur clandestinité avant que les familles kurdes soient arrêtées et renvoyées militairement en Turquie. Le Groupe de solidarité Flüeli-Ranft a relancé l'action d'auto-dénonciation qu'il avait diffusé au début de l'année «Nous aussi, nous cachons des réfugiés !». Le but est double, manifester une co-responsabilité avec Margrit Spichtig et avec les autres membres du Groupe de solidarité Flüeli-Ranft, et demander un moratoire général au sujet de l'expulsion des Kurdes et des Turcs, jusqu'à ce que la situation politique en Turquie garantisse l'intégrité des réfugiés refoulés. Les personnes désirant soutenir cette action peuvent commander des exemplaires de cette déclaration au Groupe de solidarité - 6073 Flüeli-Ranft ou encore envoyer à cette adresse un message de soutien à Margrit Spichtig qui a fait



Extrait de «Caricatures Exili»

recours contre cette condamnation et devra comparaître devant le Tribunal cantonal.

Journée des Droits de l'Homme

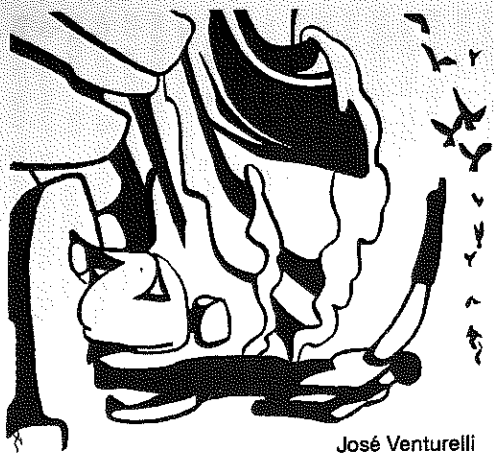
Comme chaque année les Eglises réformées, catholique romaine et catholique chrétienne prépareront une action commune à l'occasion de la Journée des Droits de l'Homme le 10 décembre, sur le thème: «Pourquoi fuient-ils ?», en collaboration avec l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Amnesty International (AI), Christian Solidarity International (CSI) et Pax Christi.

Aujourd'hui, dans certains pays, des populations entières sont victimes de troupes gouvernementales ou de guérilleros. Les habitants d'un village sont massacrés, ceux des villages voisins fuient la violence et l'insécurité. Cette dimension massive des violations des Droits de l'Homme sera illustrée par trois exemples: le Salvador, le Sri Lanka et le Soudan, trois Etats dont une partie du territoire est en état de guerre, où des centaines de milliers de personnes

Coordination Asile Suisse Reprendre l'initiative !

Le week-end du 24 et 25 août, dans le lieu symbolique du Fluhli-Rangli, la Coordination Asile Suisse (CAS) s'est accordé deux jours de réflexion pour préparer les objectifs et les modes d'action pour l'année à venir. Plus de 40 personnes représentant des groupes d'origine douzaine de cantons ont échangé leur point de vue avec un effort certain pour que la barrière des rochers ne constitue pas un obstacle. Des préoccupations communes sont ressorties: la lassitude devant le peu de résultat de la défense individuelle des requérants, l'importance d'aggraver la fonction de la réalité européenne et la nécessité d'informer le public.

La réflexion va se poursuivre au cours des mois à venir, en sous-groupe, sur quatre thèmes: - Asile-immigration, quelle est la position de la CAS; - L'Europe, Schengen, Trevis; projets de formation, d'information et de lobbying; - Prendre l'initiative avec deux propositions: la création d'une commission de recours alternative composée de personnalités européennes, travaillant sur des présentations de dossier de requérant, afin d'évaluer la pratique de l'asile suisse et la formation d'un train de la solidarité circulant à travers l'Europe en lien avec les provinces Assises européennes. Malgré la situation politique des plus mauvaises, les forces limitées: le mouvement existe. Et espérons qu'il trouvera les forces et le dynamisme pour réaliser ses projets. (EE)



José Venturelli

ont dû quitter leur village en abandonnant terres et troupeaux. Les paroisses et les communautés religieuses recevront début novembre une documentation comprenant des informations sur ces trois pays et des pétitions à faire signer. Renseignez-vous !

REPRESSION

Nouvelle loi «anti-terreur» en Turquie

Légalisation du terrorisme d'Etat

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi «anti-terreur», adoptée par le Conseil des ministres turc le 12.4.1991, annoncée dans notre numéro de juin, laissait croire à une amélioration du sort des Kurdes: légalisation de la langue kurde, libération de prisonniers politiques. Dans les faits, il n'en est rien. Cette nouvelle loi qui protège les tortionnaires et légalise le terrorisme d'Etat, a entraîné une recrudescence des arrestations, de la torture et la multiplication des «disparitions».

En fait les 23 principaux articles de cette nouvelle loi imposent des peines très lourdes pour une série d'acte d'organisation et de propagande. La loi «anti-terreur» constitue une réelle menace pour toutes les activités d'expression kurde comme pour les publications et les activités d'enseignement en langue kurde. L'art. 1 de la loi définit le terrorisme d'une manière extrêmement large:

«La terreur est toute action menée par une ou plusieurs personnes appartenant à une organisation ayant pour but de changer les caractéristiques de la République telles que spécifiées dans la Constitution, soit son système politique, juridique, social, laïc et économique; porter atteinte à l'unité indivisible de l'Etat avec son territoire et sa nation; menacer l'existence de l'Etat et de la République turque; affaiblir ou détruire ou saisir l'autorité de l'Etat; éliminer des droits et des libertés fondamentaux ou porter atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat; à l'ordre public ou à la santé publique, par toute méthode de pression, force et violence, la terreur, l'intimidation, la répression ou la menace. Dans le sens de la présente loi, une organisation est constituée par deux ou plusieurs personnes se réunissant pour un but commun. Le terme organisation comprend également des organismes, associations, associations armées, bandes ou bandes armées, telles que définies dans le Code pénal turc et dans les clauses des lois spéciales.»

Comme on le voit, deux personnes exerçant ensemble une «pression» pour changer le régime sont des «terroristes».

Dans le but de masquer le caractère répressif de la nouvelle loi, des articles provisoires prévoyant la suppression de certains articles du Code pénal ont permis la libération d'un certain nombre de prisonniers. Mais pratiquement, les

Yezidis: minorité mise à mort

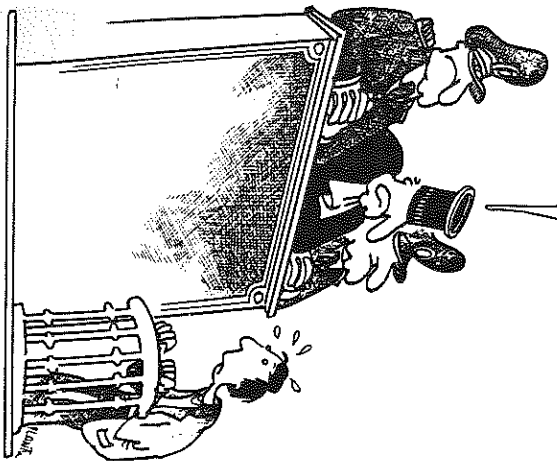
Depuis des années les Yezidis sont persécutés en Turquie, aussi bien par les Turcs en tant que secte religieuse que par les Kurdes musulmans. Ils sont déposés des demandes d'asile en Suisse. Celles-ci sont en suspens, sauf celle d'une famille avec trois enfants qui, suite à une décision négative du service des recours au DFFP, doit quitter la Suisse à fin septembre. Selon des recherches des autorités allemandes en matière d'asile, qui leur reconnaît d'ailleurs le statut de réfugié, leur situation en Turquie s'est encore récemment détériorée. L'OSAR a réagi vivement à cette mesure de renvoi et juge cynique la décision de l'ODR de renvoyer en Turquie les réfugiés yezidis. Il se dit prêt à faire recours à Strasbourg et même à les cacher si nécessaire. Une pétition a été lancée en leur faveur vous pouvez la commander chez Un-terstützungskreis yezidischer Flüchtlinge - c.p. 100 - 8118 Pfäfersen.

«séparatistes» kurdes n'en ont pas profité et l'essentiel des détenus libérés ont été des droits communs ou des politiques de droite, meurtriers compris.

Protection des tortionnaires

En outre, les agents de l'Etat jouissent désormais, de par la loi, de la protection totale de l'Etat. Ainsi le

AVANT DE COMMENCER LE PROCÈS, SACHÉZ QUE VOTRE CONDAMNATION À MORT SERA ÉQUITABLE !



re des provinces kurdes a interdit dans les lieux publics les couleurs nationales kurdes (rouge, jaune, vert).

Négation des droits de l'homme

La répression continue donc de s'abattre sur le peuple kurde et ses droits fondamentaux sont toujours niés. La Commission européenne des droits de l'homme a condamné récemment la Turquie pour torture, mauvaises conditions de détention et durée excessive de la détention préventive. En Allemagne, à Stade (Bavière), un tribunal local a décidé le 15.4.1991 que la persécution de groupe devait être reconnue aux Kurdes et que l'asile devait leur être octroyé. En Suisse, nous n'en sommes pas là, même si quatre Conseillers nationaux (2 radicaux, 1 démocrate-chrétien et 1 socialiste) revenus choqués d'un voyage au Kurdistan en juillet dernier, ont exprimé à P. Arbenz leurs préoccupations concernant le sort du peuple kurde. Les Kurdes en Suisse continuent à être déboutés du droit d'asile et renvoyés en Turquie. Une mandataire signalait même à fin août lors d'une rencontre de la CAS, le cas de 5 Kurdes menacés de refoulement alors qu'ils sont originaires des provinces sous état d'urgence.

I. Furrer

Mauvaise conscience

Le Conseil fédéral après avoir ré-autorisé l'exportation de matériel de guerre vers la Turquie, le 26 juin, l'interdit à nouveau le 9 août suite à l'intervention massive de l'armée turque au nord de l'Irak pour exterminer la guérilla kurde. La population civile a été bombardée et une centaine de personnes arrêtées et massacrées. L'interdiction d'exportation d'armement est une bonne chose, mais cela n'empêchera pas la Turquie d'avoir des armes suisses: depuis 1989 des canons sont fabriqués sous licence en Turquie par la firme Bittlre.

PAIS

Kosovo: l'oppression continue

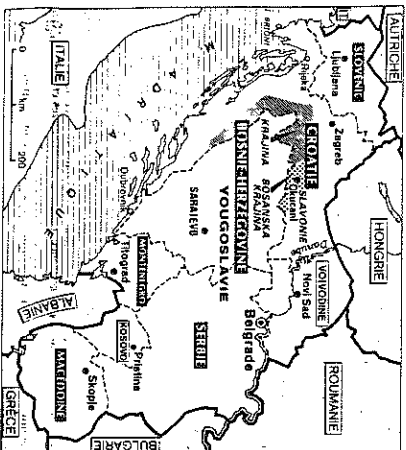
Depuis le 26 juin dernier, date de la déclaration d'indépendance de la Slovaquie et de la Croatie, le conflit armé qui oppose l'armée yougoslave et les forces serbes au Kosovo et Slovaquie fait la une des journaux. Dans ce chaos, le sort des 3 millions d'Albanais (90% d'Albanais, 7% de Serbe en Kosovo) qui depuis dix ans vivent sous le joug serbe, traités comme des citoyens de deuxième ordre, est passé sous silence. Leur situation c'est encore aggravée depuis le début des hostilités. Début juillet 1991, l'ODR dénombrait 8384 requérants d'asile yougoslaves (5500 demandes d'asile déposées durant les six premiers mois de cette année, soit 1/3 du total des demandes), dont environ 90 à 95% d'Albanais selon l'estimation des milieux des défenseurs du droit d'asile. Pour qu'ils ne soient pas oubliés, nous avons donné la parole à Xatër Shatri, écrivain, réfugié statutaire albanais et membre actif du Comité SOS-Kosovo. (trad.)

Après la suspension totale de l'autonomie de Kosovo, le 5 juillet 1990, quand les autorités occupantes serbes ont suspendu le parlement et le gouvernement légal de Kosovo, les membres du gouvernement et les députés ont été contraints de s'exiler pour échapper aux arrestations. C'est à ce moment qu'ont commencé les licenciements massifs des Albanais. 3700 policiers albanais (aujourd'hui, la police de Kosovo est exclusivement serbe) ont été licenciés; après eux, tous les dirigeants albanais de l'administration et des grandes entreprises, la plupart des médecins et spécialistes, tous les juges et procureurs albanais et tous les directeurs d'écoles ont été remplacés par des Serbes.

Politique de licenciement

Le nombre des Albanais licenciés par année a augmenté de 75000. Les motifs de licenciement sont divers: - refus de signer une promesse de loyauté et de citoyenneté à la Serbie; - participation à la grève du 3 septembre 1990; - refus d'adhérer au parti socialiste (communisme) de la Serbie; - refus de participer aux votations; - autres motifs, comme le cas de trois employées albanaises de la bibliothèque de Prishtine, licenciées pour avoir regardé une manifestation

En marge de la crise yougoslave



pacifique de leurs compatriotes depuis la fenêtre de leur bureau.

Dans la même optique, la police serbe a fermé près de 5000 petites entreprises et boutiques privées appartenant à des Albanais. Les systèmes sanitaire, judiciaire, scolaire et économique de Kosovo sont pratiquement détruits. La moitié de la population est menacée par la famine. Les familles de 11'000 mineurs sont dans une situation difficile: depuis 1989, ils n'ont plus reçu aucun salaire.

Milices serbes

Actuellement, en Kosovo, il y a une forte concentration de l'armée compo-

sée et dirigée en majorité par des Serbes. Il y a aussi un grand nombre de policiers, de réservistes serbes et de groupes para-militaires armés jusqu'aux dents. Ces groupes sont présents partout en Kosovo. Durant le mois de juillet, ils ont tué 7 Albanais soit dans la rue, soit dans les champs. Des milices armées serbes mènent des expéditions dans les villages albanais toutes les nuits: ils encerclent un village et ils contrainent les maisons, en insultant, en frappant et en battant les habitants. Ils volent des bijoux, des devises, etc. Des viols sont également commis par les policiers.

La police serbe arrête les Albanais dans la rue. Chaque conducteur de véhicule arrêté par la police reçoit d'office une amende. Au début de cette année, au tribunal de Prishtinë, 200 Albanais ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 60 jours de prison parce qu'au cours de contrôles, la police a trouvé chez eux des cassettes de chansons albanaises, éditées légalement en

Yugoslavie. Le pouvoir serbe applique envers la population de Kosovo une politique systématique de répression et de violence.

Recrutement forcé

Le conflit actuel en Croatie et en Slo-venie a provoqué la mobilisation forcée massive des Albanais par les forces serbes. Ces Albanais ont été envoyés en Croatie pour se battre contre un peuple qui défend sa liberté et la démocratie. Aucun des soldats albanais qui devaient finir leur service militaire en juin-juillet de cette année n'a été libéré; ils sont tous retenus contre leur gré. Tout cela a entraîné la désertion de milliers de jeu-nes Albanais qui ne veulent pas être mobilisés de force. Ils sont maintenant contraints de vivre dans l'illégalité ou de demander l'asile politique dans les pays occidentaux. En quelques mois un grand nombre d'Albanais ont demandé l'asile politique en Suisse. Cela n'a rien d'étonnant: Le ministre de la guerre yougosla-

ve, le général Kadifjeviq, a publiquement déclaré que tous ceux qui ne se soumettent pas à leurs obligations militaires risquent de lourdes peines, dont la peine de mort.

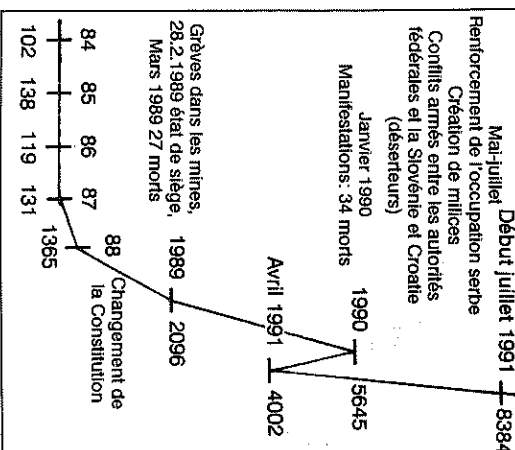
Elèves privés d'enseignement

A fin août, les autorités serbes, prétextant que dans les écoles de Kosovo le plan et le programme scolaire de la Serbie ne sont pas respectés, ont licencié 6000 enseignants albanais. Depuis le 2 septembre 1991, quelque 120'000 élèves albanais n'ont pas pu reprendre leur scolarité, les écoles sont gardées par des policiers. Le 26 juin 1991, les autorités serbes ont appliqué les mesures d'urgence à l'université de Prishtinë. Jusqu'à maintenant, 280 professeurs universitaires ont été licenciés. Il est probable que l'université fermera bientôt, comme la faculté de médecine l'année dernière, d'où 1900 étudiants albanais ont été chassés.

Droits élémentaires bafoués

A cela s'ajoute une répression quotidienne contre toutes activités d'expression culturelle et des droits démocratiques élémentaires, qui se traduit par des perquisitions, des pillages, des passages à tabac, des arrestations et des condamnations. Ce climat d'insécurité est renforcé par un armement

Demandeurs d'asile en Suisse venant de Yougoslavie (90 à 95% viennent de Kosovo)



massif par l'armée de la population serbe. Les autorités serbes désirent expulser les Albanais de leurs terres pour les remplacer par 100 à 300'000 colons serbes et monténégrins.

C'est bien dans l'ensemble de ces faits qu'il faut chercher les causes de l'exode des Albanais de Kosovo.

Xafer Shatri

Renvoi en Yougoslavie: fou, fou, fou

Fin juillet/début août, alors que les combats faisaient rage en Slovanie et Croatie, la presse a publié des articles sous les titres «Les requérants yougoslaves peuvent rester», «Répit pour les Yougoslaves», etc. Commentant un communiqué du 9 juillet de l'ODR, ces articles laissaient croire que, la logique ayant eu gain de cause, tous les départs de ressortissants yougoslaves, déboutés au niveau de la procédure d'asile seraient suspendus. L'OSAR lui-même a transmis cette information aux services de consultations juridiques. L'ODR en fait affirmant que «l'exécution de décisions de renvoi entrées en force concernant des requérants d'asile yougoslaves n'étant pas suspendue, mais qu'elle pouvait être exécutée si le voyage était techniquement possible.» Tout en annonçant dans le même communiqué la

décision de l'OFE et de l'OFIANT de renoncer momentanément au renvoi de ressortissants yougoslaves dont le permis de travail est échu, lorsqu'ils peuvent prouver qu'ils se trouveraient en danger à titre individuel ou cas où ils rentreraient dans leur pays...

Comprenez qui pourra!

Dans la pratique l'ODR et les polices cantonales romandes ont repoussé les délais de départs au 15 octobre et les nouvelles décisions de l'ODR portent cette date de départ. Les semaines à venir vont être marquées par une attention particulière des milieux de défense du droit d'asile au respect du principe de non-refoulement dans cette région de crise où le conflit armé peut se transformer d'un jour à l'autre en une guerre généralisée.

Ueli Leuenberger

CHRONIQUE

1er juin - Selon le Département fédéral de justice et police (DFJP), à fin avril 28'352 réfugiés statutaires vivaient en Suisse. Soit 2,5 % de la population étrangère résidente.

3 juin - France, l'Assemblée nationale approuve le projet de loi autorisant l'ap-

probation de la convention d'application de l'accord de Schengen.

4 juin - L'Union démocratique du centre (UDC) du canton de Zurich dépose au Palais fédéral une pétition munie de plus de 100'000 signatures qui exige que le Conseil fédéral prenne

des mesures urgentes en matière d'asile pour réduire l'attrait de la Suisse.

5 juin - Zurich, dès 1992, les enfants des réfugiés turcs et kurdes admis à rester en Suisse bénéficieront d'un enseignement dans leur langue et de leur culture. C'est un projet

commun de l'Entraide protestante suisse (EPER) et de l'administration cantonale.

■ 6 juin - Selon l'AFP, la Commission européenne des droits de l'homme a déclaré recevable la requête présentée par 2 Sri Lankais déboutés de la procédure d'asile en France, sous le coup d'une mesure administrative de reconduite à la frontière à laquelle ils se sont opposés, estimant qu'ils encourraient de graves dangers en cas de retour dans leur pays d'origine.

■ 7 juin - Algérie, l'épreuve de force qui oppose depuis 12 jours l'armée au Front islamique du salut (FIS) suite à son appel à la grève générale, débouche sur l'état de siège. Ce même jour, l'Office central suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) appelle le Conseil fédéral à retirer l'Algérie de la liste des «pays sûrs».

■ 13 juin - Algérie, bilan officiel des affrontements des derniers jours entre membres du FIS et forces de l'ordre: 17 morts et 219 blessés.

■ 14 juin - L'Italie décide de renvoyer 700 Albanais recueillis en mer. Et d'expulser tous les Albanais qui le 15 juillet n'auront pas trouvé un emploi ou obtenu le statut de réfugié.

■ 15 juin - Quelque 180 localités suisses fêtent ce week-end la Journée du réfugié.

■ 15 juin - Sri Lanka, des députés accusent des soldats d'avoir tué 150 civils

tamouls et incendié 300 maisons dans le district de Batticaloa à la suite d'un accrochage le 12 juin entre militaires et séparatistes tamouls.

■ 16 juin - Les 13 Kurdes d'Obwald quittent la pension d'Izmir pour retourner provisoirement leurs villages afin d'obtenir les papiers nécessaires à l'établissement de pas-seport.

Expulsion à grande vitesse
3 juin - Grande-Bretagne, en dépit d'une décision d'un tribunal suspendant la mesure de renvoi et demandant un réexamen de son dossier, un demandeur d'asile zairois a été expulsé vers son pays d'origine, où il aurait «disparu». La décision du tribunal, intervenue très peu de temps avant que l'avion devant ramener l'intéressé à Kinshasa, ne décolle, avait été communiquée au Ministère de l'immigration, lequel ne semble pas avoir fait preuve de diligence et de persévérance dans ses démarches pour arrêter la procédure d'expulsion. (sources: Exile - BRC, juin 1991)

■ 16 juin - Lors d'une réunion du Groupe «ad hoc» immigration de la Communauté européenne (CE), le Danemark signe la Convention de Dublin sur la détermination de l'Etat responsable du traitement d'une demande d'asile (déjà signée par les 11 membres de la CE).

■ 17 juin - De source militaire, 150 séparatistes tamouls et 17 soldats sri lankais ont été tués depuis le lancement, il y a 3 jours, d'une nouvelle offensive gouvernementale au nord du Sri Lanka.

■ 20 juin - Les autorités françaises expulsent l'oposant marocain Abdelmounen Diouri, réfugié politique en France depuis

17 ans, vers le Gabon alors qu'il s'apprêtait à publier un livre sur le roi Hassan II.

■ 21 juin - Berne, les députés rejettent un postulat demandant au gouvernement de ne plus renvoyer les demandeurs d'asile kurdes dans les provinces turques où règne l'état d'exception.

■ 24 juin - Une pétition lancée par 3 paroisses protes-

Croatie, où des affrontements entre Serbes et Croates ont fait 7 morts et 13 blessés.

■ 26 juin - Le Conseil fédéral ré-autorise les exportations de matériel de guerre suisse vers la Turquie, suspendues le 17 janvier dernier. (cf. p.13)

■ 26 juin - La Grèce fait savoir qu'elle considère désormais les Albanais fuyant leur pays non plus comme des exilés politiques mais comme des réfugiés économiques pouvant être retournés.

■ 26 juin - Le Conseil fédéral adopte le programme 91/92 (cf. p.4). Par ailleurs, il entend introduire un visa d'entrée pour les Yougoslaves.

■ 27 juin - Plusieurs organisations caritatives et de défense des réfugiés lancent un appel aux autorités suisses pour leur demander un moratoire contre le renvoi de requérants yougoslaves vers leur pays d'origine.

■ 27 juin - La section thurgovienne de l'UDC indique qu'elle a réuni 7218 signatures pour une initiative contre «l'abus du droit d'asile».

■ 27 juin - Plus de 150 juristes, avocats et professeurs de droit de tout le pays font parvenir une lettre ouverte à Arnold Koller exprimant leur «vive inquiétude» face à la volonté des autorités fédérales de durcir encore la politique d'asile.

■ 28 juin - Après l'envoi de chars de l'armée fédérale, un accord de cessez-le-feu intervient

entre l'armée yougoslave et la Slovénie. A la demande d'une délégation européenne, les dirigeants de la Croatie et de la Slovénie acceptent de «suspendre» pour 3 mois leur déclaration d'indépendance.

■ 29 juin - Zurich, plusieurs milliers de Croates, de Slovénes, de Macédoniens et d'Albanais manifestent pour réclamer l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie.

accueil (d'une durée de 6 mois) des requérants d'asile.

■ 9 juillet - Des maîtres de l'établissement secondaire lausannois des Bergières se mobilisent pour empêcher le renvoi en Turquie d'une élève kurde âgée de 15 ans, dont la demande d'asile a été définitivement rejetée.

■ 10 juillet - Publication du rapport annuel 1991 d'Amnesty International (AI), décrivant la situation des droits de l'homme dans 141 pays.

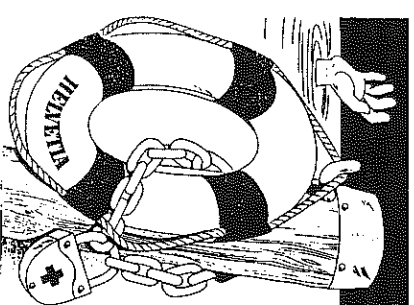
■ 10 juillet - 2 jours après s'être prononcé pour la reconduite des immigrés clandestins et des «déboutés» du droit d'asile dans leurs pays par avions spéciaux, le 1er Ministre français présente un plan global pour lutter contre l'immigration clandestine.

■ 12 juillet - Les opérations «antiterroristes» de la police turc à Istanbul contre l'organisation «Dev-Sol» font 10 morts et 1 blessé grave.

■ 14 juillet - Zaïre, 16 personnes sont tuées lors de la dispersion d'une manifestation de militants de l'Union des fédéralistes et des républicains indépendants (UFERI) à Luena.

■ 15 juillet - A Diouri quitté le Gabon pour retourner à Paris. Le Tribunal administratif de Paris ayant suris à l'exécution de l'arrêt du Ministère de l'Intérieur qui avait permis son expulsion.

■ 15 juillet - L'Office fédéral des réfugiés (ODR) annon-



De justesse !

3 juillet - Selon le journal «The Guardian», la compagnie aérienne Sabena a empêché un jeune zairois de 12 ans de descendre de l'avion en Grande-Bretagne, par crainte de devoir payer 1000 livres d'amende si l'enfant déposait une demande d'asile. Son père, requérant d'asile depuis juin 1989, l'attendait à l'aéroport. L'enfant fut renvoyé sur Bruxelles où l'avion avait transité. L'HCR refusait à obtenir son admission en Grande-Bretagne au moment où l'enfant était mis de force dans un avion pour Kinshasa.

ce l'ouverture au début 1992 d'un nouveau centre pour demandeurs d'asile d'une capacité de 240 places à Carouge (GE) qui remplacera celui de Cointrin.

18 juillet - La présidence collégiale de Yougoslavie annonce le retrait de l'armée fédérale de Slovanie. La Croatie où des incidents graves se poursuivent restera sous contrôle militaire.

18 juillet - Genève, 300 sympathisants des moudjahidins iraniens manifestent devant le Palais des Nations pour condamner le «régime de Khomeiny» et rappeler l'assassinat de l'opposant iranien Kazem Rajavi.

19 juillet - L'ODR annonce l'obligation de posséder une pièce d'identité pour les demandeurs d'asile provenant des «pays sûrs».

19 juillet - De violents combats, qui ont déjà fait 500 morts et blessés, ont éclaté au cours des dernières 48 heures entre les forces irakiennes et la population kurde des villes de Souleymanieh et d'Arbil dans le nord-est de l'Irak, ceci malgré la présence de

la force de sécurité de l'ONU chargée d'assurer la protection des civils.

20 juillet - Zurich, 700 personnes manifestent contre la répression exercée par la Turquie à l'encontre des populations kurdes. (cf. p.13)

21 juillet - Les membres des Tigres de libération de l'Eelam tamouls (LTTE),

retoulées à Genève en direction d'Alger. Selon le porte-parole de l'ODR, ils n'ont pu à déposer une demande à l'ambassade de Suisse à Alger, vu qu'ils possèdent des passeports et des visas valables.

25 juillet - Le porte-parole du Département militaire fédéral (DMF) annonce que celui-ci a reçu du Conseil fédéral le mandat de préparer les bases juridiques nécessaires à une éventuelle intervention de l'armée comme renfort du Corps des gardes-frontière.

25 juillet - Zaïre, M. Lukito annonce que le président Mobutu l'a reconduit dans ses fonctions de 1er ministre, à la suite du refus du dirigeant de l'opposition E. Tshisekedi

Inde «pays sûr» ?
17 juillet - Selon l'AFP, les violences séparatistes et intercommunautaires ont fait en Inde près de 10'000 morts entre janvier 1989 et mai 1991. Les violences à tortu religieux entre les hindous et la principale minorité, les musulmans (100 millions de personnes sur 850 millions), ont fait 2025 morts. Le 13 août, dans une lettre adressée à Arnold Koller, la section suisse d'AI demandait que l'Inde soit rayé de la liste des «pays sûrs» pour que les requérants indiens puissent avoir accès à une procédure complète. Rien que durant le 1er trimestre 1991, AI a publié une vingtaine de documents faisant état de graves violations des droits de l'homme en Inde. A l'ODR, ils doivent avoir besoin de lunettes. (cf. VE no 32 p.14)

qui se battent pour un Etat indépendant dans le nord-est du Sri Lanka, annoncent qu'ils ont constitué leur propre «gouvernement» à Jaffna.

24 juillet - 14 Chittes irakiens voulant demander l'asile en Suisse sont

retenu injustement. Le TF a en effet estimé que la demande d'extradition déposée par la Turquie contre ce Kurde réfugié statuaire en Allemagne, n'était pas fondée.

30 juillet - L'ODR accorde un délai d'expulsion au 15 octobre pour les requérants d'asile yougoslaves dont la demande a été rejetée. (cf. p.15)

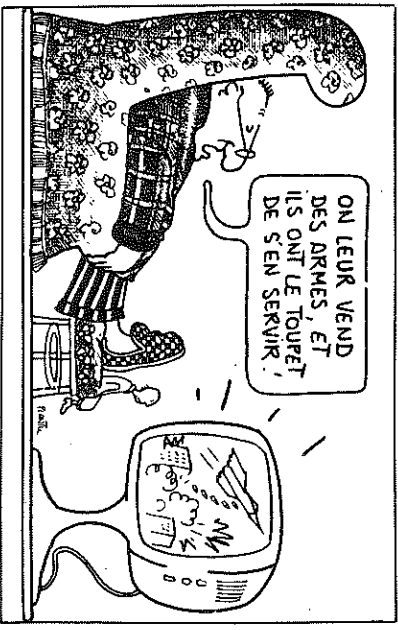
30 juillet - La Suisse Barbara Kistler arrêtée en Turquie lors d'une rafle le 12 mai dernier, a été torturée selon des informations du vice-consul suisse à Istanbul. Son procès s'ouvrira le 13 août. (cf. no 32 p.19)

2 août - Le nouveau chef de l'Instruction de l'armée suisse n'est pas favorable à l'engagement de l'armée aux frontières, estimant qu'elle n'est pas prête à faire ce travail.

4 août - Après 25 jours d'encercllement, plus de 1500 morts dans les rangs du LTTE, 150 parmi les soldats gouvernementaux et des dizaines de blessés, l'armée srilankaise parvient à entrer dans la camp d'Elephant Pass.

6 août - Les autorités turques démantèrent une opération militaire aéro-terrestre contre la guérilla kurde basée dans le nord de l'Irak.

7 août - Kinshasa, après l'inauguration par le 1er ministre d'une Conférence nationale pour la démocratie, celle-ci est reportée, tous les participants (représentants de 225 partis



politiques et organismes publics) n'ayant pas reçu leur accreditation. L'opposition souligne l'important dispositif policier déployé aux abords du Palais du peuple où doivent se dérouler les travaux. Craignant un bain de sang, elle lance un appel à la communauté internationale en vue de l'envoi d'observateurs.

7 août - 2 familles des requérants d'asile kurdes d'Obwald, refoulées en mai dernier, se sont installées dans une ville du sud du pays, où elles ont acheté avec l'aide du groupe de solidarité Fuieli-Rantit un bus d'une ligne de transport locale.

8 août - L'ODR annonce qu'il a pris davantage de décisions en juin et juillet derniers qu'il n'a enregistré de nouvelles demandes d'asile. Il traite environ 3000 demandes par mois. (cf. p.4)

9 août - Le DMF annonce que pour l'instant, aucune nouvelle autorisation ne sera accordée pour l'exportation d'armes suisses à la Turquie.

9 août - L'initiative lancée par l'Action nationale «contre l'immigration massive des étrangers et des requérants d'asile» a recueilli 60'000 signatures sur 100'000. C'est la 3ème initiative hostile aux étrangers qui échoue à ce stade.

12 août - Zaïre, selon une enquête menée par des prêtres et des étudiants, l'intervention de l'armée sur le campus de Lubumbashi en mai 1990, aurait fait 136 morts, indique «Le Monde». (cf. VE no 30 p.17)

14 août - Le Conseil fédéral décide d'accueillir de 1991 à 1994, 500 réfugiés par an, en provenance de pays de 1er asile dans le cadre d'un programme spécial du HCR.

14 août - A l'issue de la 1ère séance de l'exécutif après l'été, Arnold Koller condamne les agissements contre les requérants d'asile. (cf. p.3,5,7)

15 août - Lors d'une interview accordée à l'ATS à Kinshasa, L'ex-demandeur d'asile zairois Mathieu Musesey, plus de 3 ans après

son expulsion de Suisse où il a résidé pendant 17 ans, déclare qu'il est «tousjours interdit d'enseigner et de travail à l'université» et qu'il a l'intention de quitter Kinshasa. Pour survivre, il s'est établi comme agriculteur en banlieue.

■ 16 août - Yougoslavie, la présidence collégiale exige l'arrêt des hostilités et le respect du cessez-le-feu proclamé le 7 août en Croatie.

■ 16 août - Suisse, la Commission d'experts chargée d'examiner les problèmes relatifs au contrôle des personnes à la frontière indique dans son rapport intermédiaire, la nécessité d'une intégration européenne accrue.

■ 17 août - Bâle, près de 1000 personnes appartenant à divers partis de gauche turcs, manifestent contre la persécution du peuple kurde par le gouvernement turc.

■ 18 août - Tous les Albains qui avaient débarqués sur les côtes italiennes depuis le 8 août ont été rapatriés, soit plus de 17'000 personnes, malgré les promesses des autorités ita-

lienne. Celles-ci n'ont pas hésité à leur mentir, les persuadant d'embarquer pour Rome alors que nous avions se rendaient en Albanie.

■ 18 août - La Commission paritaire des directeurs cantonaux des affaires sociales et de justice et police, dans une lettre envoyé à Arnold Koller se disent globalement satisfaits du programme d'action 1991/92 sur l'asile.

■ 19 août - L'opération aéro-terrestre de l'armée turque, qui se poursuit depuis le 5 août dans le nord irakien pour «détruire les positions de rebelles séparatistes» kurdes s'est étendue sur 130 km2, selon le gouvernement turc. La population civile a été bombardée.

■ 19 août - URSS, «un comité pour l'état d'urgence» destitue M. Gorbatchev et prend le pouvoir. Le putsch avortera quelques jours plus tard.

■ 19 août - Zurich, lors d'un débat sur l'asile au parlement, le directeur des œuvres sociales demande que le nombre de demandeurs

d'asile attribués aux cantons ne dépasse pas 35'000 par an.

■ 21 août - L'armée yougoslave menace de prendre des mesures contre les républiques de Bosnie-Herzégovine et de Macédoine accusées de chercher à démanteler la Yougoslavie par le biais d'une guerre civile. Ces 2 républiques ont décidé comme la Slovaquie et la Croatie de former leurs propres unités militaires.

■ 23 août - Genève, le chef du Département de justice et police indique que le retard du début de l'année est résorbé et que tout nouveau requérant est entendu dans les 20 jours après son arrivée. Pour se faire Genève a engagé 15 universitaires dont 13 sont déjà en fonction.

■ 25 août - M. Spichtig est condamnée par la Commission pénale d'Obwald pour avoir participé à l'action de solidarité avec les «Kurdes d'Obwald» annonce la Coordination Asile Suisse réunie à Fuenlrant. (cf. p.11)

■ 28 août - La CE menace les Serbes «d'une action internationale» s'ils n'acceptent pas d'ici dimanche un cessez-le-feu contrôlé par des observateurs européens. Ce même jour, le Conseil fédéral condamne les actions militaires serbes en Croatie.

■ 30 août - Berne, en réunion, les 4 partis gouvernementaux décident de ne pas remettre en question la loi sur l'asile.

ABBREVIATIONS COURANTES

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture	DOE	Délégué d'œuvres d'entraide
AGORA	Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile	EPER	Entraide protestante suisse
AI	Amnesty International	FEPS	Fédération des églises protestantes de Suisse
ASK	Association Suisse-Kurdistan	HCR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
CAS	Coordination asile suisse	LSDH	Ligue suisse des droits de l'homme
CEE	Communauté économique européenne	MODS	Mouvement pour une Suisse ouverte et démocratique
CERA	Centre d'enregistrement	ODR	Office fédéral des réfugiés (ex DAR)
CERRE	Consultation européenne sur les réfugiés et les exilés	OFRE	Office fédéral des étrangers
CICR	Croix-Rouge internationale	OFP	Office fédéral de police
CRS	Croix-Rouge suisse	OSAR	Office central suisse d'aide aux réfugiés
CSP	Centre social protestant	ROE	Représentant d'œuvres
DEAE	Département fédéral des affaires étrangères	TF	Tribunal fédéral
DFJP	Département fédéral de justice et police		

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire un abonnement à **VIVRE ENSEMBLE**

Pour moi [] Comme cadeau pour []

Nom Nom
 Prénom Prénom
 Adresse Adresse
 NPA/Lieu NPA/Lieu

A découper ou photocopier et à retourner à **Vivre Ensemble, case postale 177, 1211 Genève 8**

Allemagne: droit d'asile en danger
 Le nombre des demandes d'asile (91'000) enregistrées en Allemagne durant le 1er semestre 1991 est en augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. Une augmentation qui suscite des réactions. Le Chancelier Kohl a récemment convoqué les partis de la majorité et de l'opposition à se réunir l'automne prochain, afin d'étudier la possibilité de modifier l'art. 16 de la Constitution qui consacre le principe du droit d'asile et le Ministre de l'intérieur a évoqué la possibilité de renvoyer par charters vers leurs pays d'origine, des milliers de personnes déboutées du droit d'asile. L'avenir est sombre. (Le Monde 15.8.91)

Monsieur
YVES BRUTSCH

RUE SCHAUB 5

1202 GENEVE

JAB

1211 Genève 8

CRI

Ils sont venus à dos de cheval
avec leur épée et ils ont tué
Avec le soleil naît le cri,
un cri auquel nul ne s'accoutume
Le cri a grandi
et avec lui la révolte qu'il porte
Ils ont déchiré en quatre morceaux
Ils ont pillé, mis en ruine et détruit
Ils ont pillé le climat de fleurs
et en nous ils ont fait oublier le rire
A chaque pas ils ont mis des gendarmes
Mais voilà, maintenant les temps ont changé
Ils ont peur des chansons de liberté
Enfin ils fuiront
sans cheval, sans paix et sans honte.

Ali A.